



Relevés bancaires inaccessibles

Par **Lio31**, le **28/05/2023** à **09:48**

Bonjour,

Mon père est décédé en février 2023, il était pacsé avec une personne qui n'ai pas ma mère. Mon père c'est donné la mort mais le jour avant sa mort une violente altercation à éclatée entre mon père et sa compagne et enregistré par les services de police. Aujourd'hui j'ai constaté sur un des comptes bancaires qu'il avait énormément de retrait avant son décès. Les effets personnels et sa voiture à son nom ne sont pas rendu. Beaucoup de questions commencent à se faire sur les raisons de son geste.

Une autre banque où il dispose d'un compte individuel et commun avec cette personne nous a fourni les actifs pour le partage mais refuse l'accès aux relevés bancaires afin de constater si il a les mêmes incohérences. Cette banque nous explique qu'il faut l'accord du co-titulaire.

Que pouvons-nous faire? Est-ce normal de refuser l'accès?

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **28/05/2023** à **19:06**

BONJOUR

Votre notaire peut vous aider.

En tant qu'héritier, vous avez la possibilité d'obtenir les extraits de compte.

Ensuite, si vous supposez qu'un harcèlement moral est à l'origine de l'acte, vous devrez réunir des preuves avant de déposer plainte...